



BUDGET 2025

Investissements à la hausse dans un contexte difficile pour les communes

PAGES 6 et 7



TRANSITION PAGES 2 et 3

LOGEMENTS COMMUNAUX À CARACTÈRE SOCIAL : « SOLENE » : UN APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



SUR LE TERRAIN PAGE 8

OUISTREHAM
UN PROJET DE VIDÉOPROTECTION D'AMPLEUR

EN CLAIR PAGE 5

« LES GÉNÉRATEURS »
ACCOMPAGNER LES ÉLUS
SUR LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

PAROLE À... PAGE 11

BRUNO EYSSERIC
DIRECTEUR DU FACÉ



ÉDITORIAL

« NOUS MAINTENONS UNE POLITIQUE AMBITIEUSE »

Dans un contexte budgétaire contraint pour les communes, le SDEC ÉNERGIE renforce son engagement pour accompagner la transition énergétique et soutenir les collectivités dans leurs projets.

Le 27 mars dernier, le comité syndical a adopté sa feuille de route financière pour 2025. Avec un budget principal de 125 M€ et des investissements en hausse à 46 M€, nous maintenons une politique ambitieuse. Parmi nos priorités : les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité ou encore le passage en LED de l'intégralité des installations d'éclairage public de nos communes adhérentes (4,5 M€ entre 2025 et 2028), un choix essentiel pour réduire la consommation énergétique des communes.

Conscients des enjeux en matière de transition énergétique, nous consacrerons également cette année plus de 1,5 millions d'euros au financement de projets de rénovation des établissements scolaires (appel à projet PROGRES), des établissements sportifs (appel à projet SPRINT) et des logements communaux à caractère social (appel à projets SOLENE).

Enfin, le SDEC ÉNERGIE renforce ses actions en faveur des énergies renouvelables avec le développement de projets de production et à travers le dispositif Générateurs qui fournit aux collectivités des outils et expertises pour concrétiser leurs projets, en maîtrisant les aspects réglementaires, financiers et juridiques.

Plus que jamais, notre syndicat demeure aux côtés des communes pour faire de l'énergie un levier de développement durable et solidaire.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



Les travaux devront permettre d'atteindre à minima une classe énergétique finale D.

SOLIDARITÉ LOGEMENT ÉNERGIE

L'appel à projets « SOLENE » pour la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social

Apportant déjà son soutien financier aux familles en situation de précarité énergétique, le SDEC ÉNERGIE élargit sa palette en aidant la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social.

Face à la crise énergétique et à la hausse des prix de l'énergie, la précarité énergétique ne cesse d'augmenter. Acteur engagé depuis 2014 aux côtés des familles en situation fragile qui agissent pour la rénovation énergétique de leurs logements, le SDEC ÉNERGIE a décidé d'élargir sa palette d'intervention en aidant cette fois les communes et en lançant l'appel à projets SOLENE pour « Solidarité Logements

Énergie ». Nombreuses sont, en effet, ces dernières, propriétaires de logements anciens qui ne répondent pas, ou plus, aux normes d'habitabilité et de performance énergétique. Or, la loi du 22 août 2021, dite « Loi climat et résilience », fixe un critère de décence énergétique, obligeant les communes à fournir, à leur locataire, un logement qui doit respecter des niveaux de performance énergétique minimums et de plus en plus exigeants.

À AUBIGNY, APRÈS TRAVAUX, UN LOGEMENT RÉNOVÉ PASSE DE D À A



La rénovation d'un logement situé au sein du groupe scolaire dans la commune d'Aubigny, à proximité immédiate de Falaise, illustre parfaitement l'action menée avec le SDEC ÉNERGIE. « Construit en 1959, d'une surface de 68 m² (surface utile) sur un seul niveau et composé de trois pièces, le logement, occupé depuis 2014, bénéficiait d'un loyer « social » et disposait d'un classement énergétique « D » avant travaux », souligne Michel Lecapitaine, le maire.

En 2002 déjà, une intervention avait permis le remplacement de la chaudière fuel et des menuiseries extérieures, ainsi que l'isolation du plancher et des combles. Le souhait de la commune était de conserver ses locataires qui demandaient plus d'espace. La mairie a profité des travaux de rénovation pour étudier une extension de la surface habitable. Elle a alors été accompagnée par le SDEC ÉNERGIE, bénéficiant du Conseil en Énergie

Partagé CEP 1 et CEP 2 et d'un audit énergétique, incluant une synthèse du programme des travaux à mener et des indications sur les aides financières mobilisables.

Au final, le montant des travaux s'est élevé à 58 358 € (travaux d'isolation et d'agrandissement avec électricité et peinture, installation d'une pompe à chaleur et d'une ventilation). Le montant des aides publiques a atteint 34 831 €, soit 60 % du coût total, dont 5 000 € du SDEC ÉNERGIE. « Un an après les travaux, le bilan est positif. Il y a une réduction des charges énergétiques malgré l'extension du logement, pour un budget annuel de l'ordre de 1 150 €, soit quasiment divisé par deux et un meilleur confort de vie de la famille », se félicite le maire. Le gain énergétique est de 83 % et la nouvelle étiquette est désormais « A », après travaux !

L'aide sera déterminée au regard de la performance énergétique après travaux.

Un appel à projets a ainsi été lancé pour des communes de catégories B et C⁽¹⁾, les travaux devant permettre d'atteindre à minima une classe énergétique finale D. Le projet concerne la rénovation d'un logement ou d'un ensemble de logements communaux à caractère social⁽²⁾, déjà existants, ou la transformation d'un bâtiment communal initialement destiné à un autre usage (école, mairie...). Le logement devra être occupé ou loué dans ces conditions

pour une durée minimale de 5 ans. Le dispositif de soutien du SDEC ÉNERGIE à la rénovation est complémentaire aux diverses aides déjà existantes.

Dans la limite de l'enveloppe financière dédiée au dispositif SOLENE, l'aide sera déterminée au regard de la performance énergétique après travaux, d'un montant de 5 000 à 10 000 € par logement (dans la limite de 30 % des dépenses éligibles et de 30 000 € par commune). □

⁽¹⁾ Le dispositif SOLENE s'adresse aux communes de catégories B et C pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit tout ou partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

⁽²⁾ Le logement devra avoir au moins l'une des deux finalités suivantes : être loué à des ménages aux revenus modestes et afficher des loyers modérés ou être utilisé comme « hébergement d'urgence ».

PAROLE À



CÉDRIC POISSON
4^e VICE-PRÉSIDENT,
EN CHARGE
DES RELATIONS
USAGERS ET
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE

Pourquoi le SDEC ÉNERGIE s'intéresse-t-il désormais aux logements communaux ?

Voilà plus de dix ans que le SDEC ÉNERGIE intervient en faveur des logements privés pour des personnes avec des revenus modestes ou très modestes. Notre aide de 2 000 € apportée dans ce cadre permet souvent de boucler le plan de financement. Nous travaillons avec des Accompagnateurs Rénov (Soliha, Cdhat...) qui nous proposent des dossiers afin d'étudier la performance et le gain énergétiques, ce qui va déterminer le niveau de l'aide.

Face à la précarité énergétique toujours en hausse, il était logique que nous propositions aux communes adhérentes au Syndicat l'équivalent de ce que l'on fait pour les particuliers car un certain nombre d'entre elles sont engagées dans la rénovation de leurs logements communaux présentant un caractère social.

Quel est le calendrier de l'appel à projets SOLENE ?

Nous avons eu une cinquantaine de contacts en 2024. Plus de 68 000 € ont été alloués à 5 communes, soit 12 logements aidés. Ce qui souvent redonne vie à un bâtiment. En 2025, l'opération est renouvelée avec une enveloppe qui va atteindre cette fois les 100 000 €.

► **Les dossiers de candidature seront à remettre au plus tard le 15 septembre pour une désignation des lauréats à l'automne 2025.**

Contact : Alicia Pringault
Technicienne Précarité et Transition
Énergétiques - Tél. 02 31 06 61 82
Mél : apringault@sdec-energie.fr

PROGRAMME ANNUEL (PA)

Quel bilan pour les investissements 2024 ?

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de 4 ans (2023 à 2026) entre le SDEC ÉNERGIE et Enedis, le Syndicat veille, chaque année, à ce que les engagements soient bien respectés sur le terrain.



sibles aux aléas climatiques, le but est de les remplacer par des câbles torsadés ou en technique souterraine. Les travaux avancent : pour les communes rurales (couvertes par le SDEC ÉNERGIE), il reste aujourd'hui 50 km à sécuriser, contre 242 km en 2018 (année de signature du nouveau cahier des charges de concession). Pour les communes urbaines (couvertes par Enedis), il subsistait 313 km au bilan fin 2023, contre 407 km en 2018.

Pour les prévisions 2025, la tendance est la continuité de l'engagement. « Nos investissements, sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de bornes de recharge MobiSDEC représentent pour 2025 un montant de plus de 40 millions d'euros. Dans un contexte de baisse d'activité pour les entreprises, le SDEC ÉNERGIE maintient, pour 2025, "un fort niveau d'investissement" », poursuit le responsable. □

⁽¹⁾ La zone dénommée « Zone de qualité prioritaire » (ZQP) porte sur le secteur du Pays d'Auge et concerne 136 communes sur les territoires de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie, de la communauté de communes Terre d'Auge et de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

⁽²⁾ Le PPI d'Enedis prévoit 29 millions d'euros HT sur le PPI dont 6,5 millions en ZQP. Pour le SDEC ÉNERGIE, le montant est de 31 millions d'euros dont 5,7 millions en ZQP.

Unique autorité concédante pour la distribution d'électricité dans le Calvados, le SDEC ÉNERGIE, et son concessionnaire Enedis, collaborent pour étendre et améliorer le réseau. Dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) d'une durée de 4 ans (2023-2026), un point est effectué chaque année pour faire le bilan des 12 mois écoulés et dresser les perspectives de l'année suivante. « Notre objectif est la sécurisation du réseau. Enedis s'est engagé pour 4 ans à réaliser un certain nombre de travaux. Ce sont des engagements techniques mais aussi financiers que l'on va examiner tous les ans dans le cadre des Programmes annuels (PA) », rappelle Yannick Rodriguez, directeur Réseaux au SDEC

ÉNERGIE. De son côté, le Syndicat s'engage, lui aussi, sur des travaux et des montants à investir.

Des investissements maintenus

Pour le bilan du SDEC ÉNERGIE à fin 2024, 49 % d'engagements de la période 2023-2026 ont été respectés, soit un taux de réalisation « encourageant ». Un effort important dans la Zone de Qualité Prioritaire (ZQP), secteur fragile du département⁽¹⁾, est à souligner avec un taux de 78 % de l'objectif du 2^e PPI dès la deuxième année. Pour le bilan d'Enedis, 59 % des engagements ont été tenus et un taux de 51 % pour la ZQP⁽²⁾.

Un point faible du réseau est à souligner : les fils nus basse tension, souvent anciens et sen-

DES PROGRAMMES ANNUELS (PA) POUR SUIVRE LE PPI

En 2018, Enedis et le SDEC ÉNERGIE ont conclu une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité d'une durée de 30 ans. Elle se compose d'un Schéma directeur des investissements (SDI) et de plusieurs Programmes pluriannuels d'investissements (PPI) successifs, d'une durée de quatre ans. Chaque programme pluriannuel est décliné en Programmes annuels (PA). Après un 1^{er} PPI (2019-2022), un nouveau PPI (2023 à 2026) a été voté en décembre 2022.



« LES GÉNÉRATEURS »

Accompagner les élus sur les énergies renouvelables électriques

De nombreux élus se posent des questions sur le potentiel photovoltaïque (toiture, parking, au sol) et éolien de leur commune, certains ont des projets en tête, d'autres sont sollicités par des développeurs ou s'interrogent sur la manière de maîtriser les projets d'énergies renouvelables... Pour répondre à leurs questions sur les phases d'émergence des projets, le SDEC ÉNERGIE vient de signer une convention avec l'ADEME.

Le 29 novembre dernier, les cinq syndicats d'énergie de Normandie ont signé une convention avec l'ADEME afin de porter la mission « Les générateurs », un dispositif national créé en 2022 à destination des collectivités et de leurs groupements sur les énergies renouvelables électriques.

« L'accompagnement peut être individuel, précise Eva Amiel, chargée de projets énergies renouvelables au SDEC ÉNERGIE. Il s'agit alors de fournir des informations générales sur la production d'énergies renouvelables électriques, la réglementation, les procédures d'instruction, les montages juridiques et financiers... ». Mais en dehors de l'information, Eva Amiel entend

aussi conseiller les collectivités sur leurs projets, en répondant à toutes leurs interrogations avant les études en phase de développement : quels sites potentiels dans ma collectivité pour réaliser une installation de production d'énergies renouvelables (EnR) (à l'aide de Soleil 14, l'atlas des énergies...) ? Quel positionnement dans le projet (portage du projet, participation à la gouvernance, à l'investissement, avec quels acteurs...) ? Quel modèle juridique et économique choisir (marché public, mise à disposition de foncier...) ? Comment lancer la procédure (partage de modèles de cahiers des charges, d'AMI, de délibérations...) ?

« Nous pouvons aussi accompagner les com-

munes pour réaliser leurs Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) ou encore étudier l'opportunité d'installations de production d'électricité photovoltaïque en toiture de bâtiments publics et si nécessaire, intervenir dans les conseils municipaux et assister la collectivité lors des réunions avec les développeurs ». En dehors de l'accompagnement individuel, la mission « Les générateurs » peut comprendre des actions collectives avec des webinaires, des formations notamment sur les ZAER ou des ateliers à la Fabrique Énergétique. □

Contact local : generateurs@sdec-energie.fr



BUDGETS 2025

Investissements à la hausse dans un contexte difficile pour les communes

Le SDEC ÉNERGIE a adopté le 27 mars dernier sa feuille de route financière pour l'année 2025. De 125,3 M€ pour le budget principal et de 7,7 M€ pour les budgets annexes (énergies renouvelables et mobilité durable), les prévisionnels sont à la hausse par rapport à 2024 avec des investissements à hauteur de 46 M€.

Avec un contexte géopolitique international instable et des gouvernements fragiles, les élus des collectivités territoriales ne bénéficient pas d'une grande visibilité sur l'évolution des prix de l'énergie (gaz et électricité) et des dotations de l'Etat. Prudentes, les communes reportent souvent leurs projets d'investissement ou n'en prévoient pas de nouveaux.

Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE entend être au rendez-vous en soutenant les projets sur le territoire. « *Le syndicat bénéficie d'une trésorerie satisfaisante et le niveau de notre endettement est en baisse depuis 2017, date à laquelle nous avons décidé de ne plus recourir à l'emprunt. L'extinction de notre dette actuelle est ainsi programmée pour 2033, explique Philippe Lagalle, vice-président en charge des finances. Cette solidité financière nous permet de respecter les investissements programmés sur 4 ans, d'y ajouter cette année 7,5 millions d'euros supplémentaires avec notamment le démarrage du*

PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT 2023-2026 UNE CINQUIÈME PRIORITÉ CETTE ANNÉE

- Raccordement, extension et sécurisation des réseaux d'électricité : 31 M€ entre 2023 et 2026.
- Effacement des réseaux : 36 M€ entre 2023 et 2026.
- Mobilité durable et développement des bornes de recharge : 6 M€ entre 2023 et 2026.
- Efficacité énergétique : rénovation des établissements scolaires (4 M€) ; panneaux photovoltaïques (2,5 M€) ; réseaux de chaleur (3,7 M€) ; renouvellement éclairage public (9,5 M€) et éclairage intérieur (1,5 M€). Soit 21,2 M€ entre 2023 et 2026.
- Programme 100 % LED. Remplacement du parc en sodium de l'éclairage public en LED. 4,5 M€ entre 2025 et 2028.

programme 100 % LED (lire encadré ci-contre) et le projet de création en 2025 d'une structure partenariale pour favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables (3 M€ inscrits au budget 2025) ».

Dans cette période incertaine le SDEC ÉNERGIE s'est concentré plus encore sur ses domaines de compétence et d'excellence. « *Nous proposons un accompagnement aux collectivités toujours plus poussé et de qualité en termes d'ingénierie, de conseils et d'aides financières à l'investissement, poursuit Philippe Lagalle. Le nouveau programme 100 % LED, lancé cette année, est un des exemples. Cette dépense (4,5 M€ sur 4 ans) est financée dans son intégralité par le SDEC ÉNERGIE. Cette mutualisation sur ce sujet permet de traiter de la même manière les petites et les grandes communes* ». □

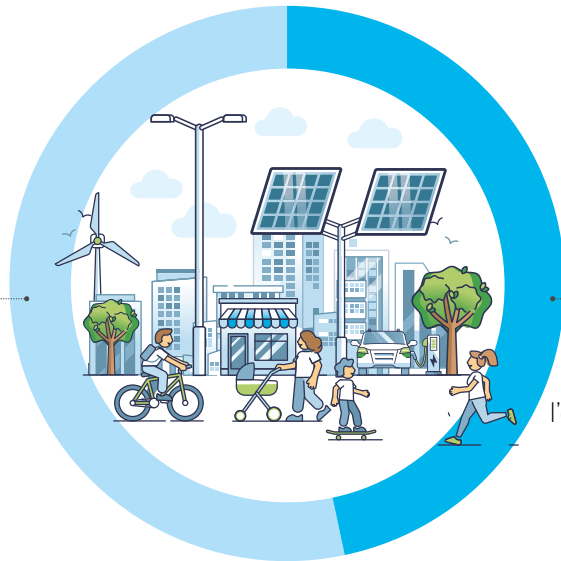
BUDGET PRINCIPAL

125,3 M€

66,8 M€

EN INVESTISSEMENT

(dont 46 M€ sur les réseaux d'électricité et de transition énergétique).



58,5 M€

EN FONCTIONNEMENT

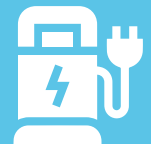
(charges rattachées à l'exercice des compétences, charges de personnel, reversement de taxes, amortissements et provisions, ...).

BUDGETS ANNEXES



2,1 M€

EnR (panneaux photovoltaïques et réseaux de chaleur)



5,6 M€

Mobilité durable (bornes de recharge)



46 M€ d'investissement

sur les réseaux d'électricité et de transition énergétique



Les travaux sur le réseau public d'électricité (raccordement, extension sécurisation, effacement).



Le programme d'efficacité énergétique des bâtiments publics.



Les travaux sur les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

OUISTREHAM

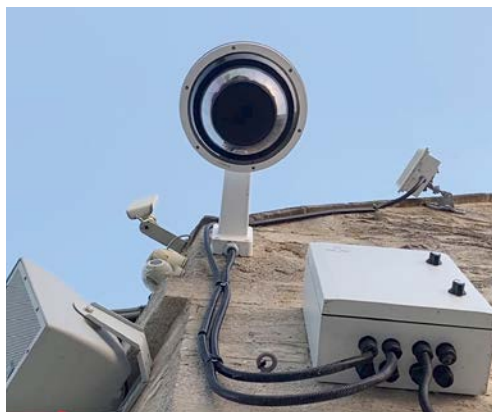
Un réseau de vidéoprotection d'ampleur

Pour assurer la tranquillité des habitants et des touristes mais aussi pour sécuriser les bâtiments publics, la Ville de Ouistreham s'est associée au SDEC ÉNERGIE pour installer un réseau de 77 caméras et son centre de supervision. C'est à ce jour le plus gros chantier de vidéoprotection traité par le Syndicat.

Les caméras urbaines ont pour fonction première de protéger les biens et les personnes dans l'espace public, mais leur champ d'application peut s'étendre jusqu'à la verbalisation des infractions au code de la route ou l'élucidation des délits dans le cadre des affaires judiciaires. Station touristique et port trans-Manche, la ville de Ouistreham compte plus de 9 000 habitants à l'année et double quasiment sa population en période estivale. Elle a souhaité s'équiper d'un réseau complet de 77 caméras et d'un centre de supervision urbain (CSU), situé dans les locaux de la police municipale.

234 angles de vues

L'équipement installé par le SDEC ÉNERGIE comprend des caméras de lecture de plaque, des caméras de contexte (grand angle en point fixe) et des caméras 360°. L'ensemble représente 234 angles de vues. Ces caméras sont parfois fixées sur des mâts spécifiques, mais le plus souvent, elles s'arriment sur les mâts d'éclairage public



L'une des 77 caméras installées en ville.

existants. Dans ce cas, pour assurer un fonctionnement 24 h/24, il est nécessaire de modifier le câblage ou de poser un contrôleur dans les armoires de commande. Des caméras sont également installées sur les bâtiments publics. Il peut être nécessaire de solliciter l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France, comme ce fut le cas pour la pose des antennes relais sur l'église Saint-Samson. En effet, toutes les images sont dirigées vers le CSU par le réseau hertzien, grâce à 98 antennes émettrices et réceptrices. Le centre de supervision traitera également à terme, la vidéoprotection de deux communes voisines (9 caméras déjà installées à Colleville-Montgomery et 15 caméras à venir à Saint-Aubin-d'Arquenay). Ce qui constituera un réseau unique d'une centaine de caméras.

En chiffres

Le chantier (fourniture du matériel, pose, raccordement) s'élève à 839 000 € TTC. Le reste à charge de la commune est de 645 000 €, déduction faite du SDEC ÉNERGIE de 54 000 € (extension du réseau d'éclairage, raccordement, étude et matériel de vidéoprotection) et de l'avance du FCTVA par le SDEC ÉNERGIE de 140 000 €. □

PAROLE À



ROMAIN BAIL
MAIRE DE OUISTREHAM

« LA FORCE OPÉRATIONNELLE DU SDEC ÉNERGIE »

« La Ville de Ouistreham possédait déjà quelques caméras de surveillance. Pour les remplacer et construire un véritable réseau produisant 234 vues sur l'espace public, nous avons délégué la maîtrise d'œuvre du projet au SDEC ÉNERGIE. À savoir : l'analyse technique d'après l'étude de sécurité produite par la gendarmerie, le montage du marché avec ses appels d'offres, la subdélégation aux entreprises, le suivi de chantier et la relation publique... Grâce à sa force opérationnelle, le SDEC ÉNERGIE a mené le projet de A à Z en lien étroit avec la collectivité. Pour un projet de cette ampleur, c'était très confortable de pouvoir déléguer le travail administratif de gestion financière et de suivi technique. Le SDEC ÉNERGIE sait faire, c'est un avantage compétitif considérable ! »

L'intégralité de l'interview de Romain Bail est disponible sur la chaîne Youtube du SDEC ÉNERGIE

ÉCLAIRAGE PUBLIC



UNE NOUVELLE SIGNATURE LUMINEUSE POUR LA DIGUE DE VILLERVILLE

Le recul du trait de côte affecte l'ensemble du littoral normand. À Villerville, la falaise menaçait de s'effondrer depuis des années. Pour stabiliser le terrain et protéger les habitations du centre-bourg, 700 clous géants et 600 drains ont été enfoncés dans la paroi sur 340 m de long et 20 m de haut. Ces travaux pharaoniques débutés fin 2022 et inaugurés en octobre 2024 (8 M€) ont été l'occasion de réaménager la digue. Le SDEC ÉNERGIE est intervenu pour mettre en lumière la promenade avec la pose d'un éclairage rasant. Il s'agissait de respecter les normes d'éclairage en vigueur mais aussi les normes environnementales qui interdisent de diriger un flux lumineux vers l'eau. 54 projecteurs LED ont donc été encastrés tous les 10-15 m dans le sol. « Il a fallu déposer les anciens luminaires et créer un nouveau réseau » retient Simon Marie, technicien Éclairage public et signalisation lumineuse. La participation communale pour la pose de cet équipement s'élève à 80 000 €.

LE CHIFFRE



843 230

C'est le nombre de kWh produits en 2024 sur l'ensemble des

installations de la régie EnR (22 toitures au 31 décembre 2024), soit l'équivalent de la consommation de 396 foyers non chauffés électriquement. Cette production a également permis d'éviter l'émission de 303,5 tonnes de CO₂.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Une animation pour en savoir plus sur la méthanisation

Pour dynamiser l'émergence de projets de méthanisation dans le Calvados, le SDEC ÉNERGIE a organisé, au premier semestre 2024, une animation renforcée sur le territoire du Bessin. Une première appelée à se renouveler en 2025.



Durant l'année 2024, le SDEC ÉNERGIE a souhaité porter une animation renforcée pour faire connaître les opportunités qui s'offrent sur les territoires en matière de méthanisation. Le syndicat s'est entouré de plusieurs partenaires pour l'accompagner dans la conception et la mise en œuvre d'un programme d'animation : GRDF en tant que gestionnaire du réseau, Biomasse Normandie et la Chambre d'Agriculture en tant qu'animateurs techniques du Plan Métha'Normandie, qui soutient cette animation. Un partenariat a été engagé avec le syndicat mixte Ter'Bessin, dont le territoire a été identifié pour son potentiel. L'animation s'adressait aux acteurs du territoire (élus locaux, agriculteurs, industries agroalimentaires) pour leur apporter de l'information neutre et indépendante sur la méthanisation, mais aussi souligner les points de vigilance. Il s'agissait également de présenter des outils pour favoriser la concertation (charte de bonnes pratiques signée par les agriculteurs et les élus, par exemple).

Lancer une dynamique de projets

« Dans certaines zones éloignées du réseau, les agriculteurs peuvent s'interdire de réfléchir à la méthanisation en présumant un coût de raccordement trop élevé, explique Fanny Lemaire, ingénieure Transition énergétique. Or depuis

2018, le droit à l'injection est inscrit dans la loi EGalim, ce qui permet de faire des extensions mutualisées pour partager les coûts de raccordement. »

Quatre ateliers successifs ont été organisés : la visite d'une installation en cogénération (production d'électricité et de chaleur) ; l'analyse des gisements pour inciter les agriculteurs à lancer une étude de préfaisabilité individuelle ; un métha-quizz à destination de 33 élus (aspects réglementaires, bonnes pratiques, idées reçues...) ; et la visite d'une installation en injection de biométhane dans la Manche. Au total, cette animation a enregistré une centaine de participants. En moyenne, chaque animation a été suivie par plus d'une vingtaine de personnes.

Neuf études de projets ont également été réalisées par les partenaires (pré-études de faisabilité, études détaillées, pré-études de raccordement).

Dans le secteur Isigny/Carentan, GRDF avait connaissance de deux projets. Après l'animation, 7 projets ont émergé. C'est aussi le cas sur le secteur Bayeux/Caen avec un nouveau projet à l'étude.

Le bilan de l'animation a été présenté le 26 novembre 2024 aux participants, et le 25 février 2025 au comité syndical de Ter'Bessin. Cette expérimentation sera reconduite en 2025 sur un nouveau territoire. □



EN MISSION

ANTOINE EDELINE, CHARGÉ DE PROJET MOBILITÉ DURABLE

« Notre finalité, c'est la cohésion territoriale pour l'accès à la recharge publique »

Âgé de 28 ans, Antoine Edeline a rejoint le SDEC ÉNERGIE après avoir validé, à l'université de Caen, un master Géographie, Aménagement, Environnement et Développement. Aujourd'hui, il accompagne les collectivités dans leur transition énergétique vers une mobilité durable.

« Ma mission principale ? C'est de mettre en exécution le SDIRVE, c'est-à-dire le Schéma directeur pour le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, par lequel le SDEC ÉNERGIE déploie ses bornes de recharge sur tout le département. Avec ce programme, le Syndicat vise jusqu'à 500 bornes supplémentaires sur la période 2023-2027, soit 1 000 points de recharge de plus. »

Pour cette mission, qui fait la part belle au travail de terrain, une organisation méthodique et le sens du dialogue sont de rigueur. *« Un premier contact est établi avec la commune. Il nous permet d'identifier l'emplacement le plus opportun pour l'installation en fonction des réseaux et des usages. Ensuite, je produis un avant-projet qui sera envoyé en mairie. Les élus doivent alors approuver le document et délibérer pour mettre à disposition du Syndicat une surface de 40 m2 sur le domaine public pour deux places de stationnement. »*

Après cette délibération, Antoine Edeline lance les études auprès des entreprises retenues pour poser les bornes. Les travaux durent environ 2 mois, jusqu'à leur réception.

« Nous sommes maître d'ouvrage pour la pose des bornes. Enedis l'est pour le raccordement. Ce ne sont pas toujours les mêmes entreprises qui interviennent. Il faut une bonne coordination des actions. »

« Construire un futur plus propre »

À travers le SDIRVE, le Syndicat accompagne sans distinction les collectivités urbaines et les communes rurales. *« Notre finalité, c'est la cohésion territoriale en matière d'accès aux infrastructures de recharge. Avec ce travail, j'ai aussi le sentiment de participer à l'effort pour construire un futur plus propre. »*

Antoine Edeline ne se contente pas de poser des bornes. Il assure aussi un suivi quotidien de leur exploitation en relation étroite avec l'entreprise de maintenance, de manière à garantir la continuité du service public.

Le technicien joue également un rôle de conseil en mobilité auprès des communes qui s'interrogent sur l'achat d'un véhicule électrique ou d'un vélo électrique. Sur le site du SDEC ÉNERGIE, un arbre de décision aide à la réflexion et propose des fiches conseils. Antoine Edeline vous renseigne aussi sur le choix des bornes à installer, les subventions accordées par le Syndicat ou les aides gouvernementales. □

Pour en savoir plus :

<https://mobilites-arbredecision.sdec-energie.fr/accueil>
06 79 99 27 00

VEILLE



NOUVEAUX ARRIVÉS

Depuis le 1^{er} janvier, deux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'équipe du SDEC ÉNERGIE : Maxime Colin, technicien SIG et Morgane Mullier, assistante de direction en remplacement de Florence Leroyer qui a fait valoir ses droits à la retraite.



En raison de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, le chèque énergie ne sera pas envoyé aux bénéficiaires en avril comme les années précédentes mais sera décalé au second semestre 2025. Par ailleurs, le chèque énergie n'est plus versé automatiquement, certains bénéficiaires devant désormais en faire la demande sur le site officiel du dispositif www.chequeenergie.gouv.fr.

PAROLE À...

Bruno Eysseric
Directeur du FACÉ⁽¹⁾

Quelle est la mission du FACÉ ?

Le FACÉ est un fonds d'État qui apporte aux collectivités une aide financière pour développer les réseaux électriques dans les zones rurales. Il assure une péréquation entre les zones urbaines, où les réseaux sont plus rentables, et les zones rurales, moins efficaces économiquement. Cela représente 75 % du territoire, 60 % du réseau HTA, 50 % du réseau BT et 60 % des postes de transformation. Ces ouvrages appartiennent aux collectivités et Enedis intervient comme gestionnaire du réseau.

Qui réalise les investissements dans les zones rurales ?

Enedis à vocation à faire de l'investissement. En zone rurale, il en assure une part, mais ce sont surtout les AODE (Autorités organisatrices de la distribution d'énergie - le SDEC ÉNERGIE dans le Calvados), avec notamment les aides du FACÉ. Le taux courant de ces aides est de 80 %.

Est-ce que les dotations du FACÉ vont évoluer dans les prochaines années ?

Le FACÉ dispose de la même enveloppe de 377 M€ depuis 2012. Avec ce budget, nous avons dû faire face à l'inflation et aux intempéries de 2023. Dans les départements, les



« Dans les départements, les dotations sont calibrées avec des paramètres locaux qui peuvent fluctuer. »

dotations sont calibrées avec des paramètres locaux qui peuvent fluctuer. La qualité du réseau ou l'augmentation de la population sont prises en compte, par exemple. Selon ces critères, les dotations pour le Calvados tendent à la baisse⁽²⁾. Les départements qui voient leurs fils nus se résorber reçoivent moins d'aides. Cette perte n'est pas compensée sur d'autres programmes.

Y aura-t-il une évolution quant à la nature des travaux pris en charge ?

La réglementation change en 2025. Le FACÉ met l'accent sur la globalisation des interventions. Nous voulons que les AODE conduisent des travaux avec plus d'efficacité. En zones rurales, des giratoires sont créés, des routes déplacées, des parcelles agricoles s'agrandissent. Il faut repositionner les lignes et les postes de transformation pour répondre aux besoins et remettre à jour le réseau dans sa globalité. Sur le moment, c'est plus cher, mais c'est avantageux dans la durée. Il faudra aussi se concentrer sur le renforcement des réseaux pour anticiper la transition énergétique.

Le FACÉ engage plusieurs réformes en 2025. À quels changements faut-il s'attendre ?

Sur la classification des communes rurales d'abord. Pour déterminer celles qui relèvent du FACÉ, on retenait jusque-là le critère de population (-2 000 habitants). Désormais, nous retiendrons la densité en population. La ruralité sera ainsi mieux représentée. L'autre changement concerne le financement du FACÉ. Il était assuré par le TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux public d'électricité) mais ce système fige notre budget sans prendre en compte l'inflation et les événements climatiques⁽³⁾. Nous passerons à l'accise sur l'électricité, la taxe payée par tous les consommateurs. □

⁽¹⁾ Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale.

⁽²⁾ 4 M€ en 2022, 3,3 M€ en 2024.

⁽³⁾ Ciaran et Domingos ont coûté 140 M€ au FACÉ.



RECRUTEMENTS

Dans le cadre du développement de ses activités en faveur de la transition énergétique, le SDEC ÉNERGIE recrute :

- un(e) chargé(e) de développement Energies Renouvelables ;

- un(e) chargé(e) d'accompagnement à la transition énergétique.

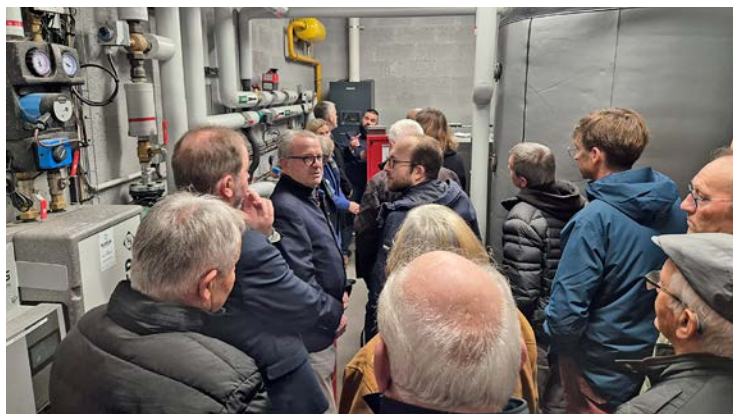
Détails des offres sur sdec-energie.fr, sur emploi-territorial.fr et sur notre page LinkedIn.



NOUVELLE VERSION DE VISUSDEC

VisuSDEC, application mobile gratuite de signalements des incidents sur les réseaux (électricité, éclairage, signalisation, bornes) et les installations (vidéoprotection, panneau à messages variables, ...) du SDEC ÉNERGIE fait peau neuve. Dès aujourd'hui, téléchargez VisuSDEC sur App Store et Google Play pour déclarer un problème et suivre l'état d'avancement de son traitement.

08/11 : OUILLY-LE-TESSON - CHAUFFERIE BOIS



Mise en service d'une chaufferie bois plaquette de 30 kW et d'un réseau de chaleur.

11/02 : Trévières - Borne de recharge



Inauguration à Trévières de la borne de recharge rapide 150 kVA inscrite au Schéma directeur piloté par le SDEC ÉNERGIE.

27/03 : Comité syndical



Assemblée générale du comité syndical avec le vote des budgets 2025.

TELEX...

Du 28 avril au 12 juin Commissions Locales d'Énergies - **30 avril 11 h** - Webinaire 1 h pour comprendre « Les appels à projets pour la rénovation énergétique » - **23 mai 11 h** - Webinaire 1 h pour comprendre « Les générateurs » - **5 juin 14 h** - CCI de Caen Normandie : Comité syndical

Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

14/01 : Cérémonie des vœux aux partenaires



En présence des membres du bureau syndical, la Présidente a présenté ses meilleurs vœux aux partenaires institutionnels et privés du SDEC ÉNERGIE.

04/03 : Plumetot - Borne de recharge



Inauguration de la 1^{ère} borne de recharge de la commune, borne de 7 kVA installée sur le parking de la mairie.

28/03 : Rencontre avec les partenaires économiques



Présentation du programme d'investissement 2025/2026 du SDEC ÉNERGIE aux entreprises et fournisseurs.